

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 juin 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Pascale PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
11	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 28 <sup>ème</sup> délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	Pouvoir de Fabien COUDURIER
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS Départ après la 44 <sup>ème</sup> délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 44 <sup>ème</sup> délibération
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ après la 31 <sup>ème</sup> délibération
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
42	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Pouvoir d'Annie MOULIN Arrivé après la 26 <sup>ème</sup> délibération
43	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
46	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
CHANAZ  
CONJUX  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIVIERS-DU-LAC

Isabelle MOREAUX-JOUANNET  
Pascal PELLER  
Nicolas VAIRYO  
Jérôme DARVEY  
Fabien COUDURIER  
Yves HUSSON  
Claude SAVIGNAC  
Elisabeth ASSIER  
Eudes BOUVIER  
Sylvie L'HEVEDER  
Denise de MARCH  
Annie MOULIN  
Robert AGUETTAZ

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Fabien DIDIER  
Françoise GRAVIER  
Véronique MERMOUD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable Pilotage de la performance  
Responsable Urbanisme – Habitat - Foncier  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 juin 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 424 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (44 titulaires et 1 suppléant), et 53 votants.

**DÉLIBÉRATION**

N° : 30 Année : 2018

Exécutoire le : 19 JUIN 2018

Affichée le : 19 JUIN 2018

Visée le : 19 JUIN 2018

*FINANCES***AP/CP 022 – Eau Potable, Surpresseur Bourget du Lac - Ouverture**

*Vu l'article L2311-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le Président souligne que l'intégralité du bassin versant du Lac du Bourget a été classée en zone déficitaire au dernier SDAGE.

La source de La Roche Saint Alban est la seule ressource de la commune du Bourget-du-Lac et alimente le cours d'eau du Nant Varon. Cette source est intégrée dans le périmètre classé en ZRE (zone de répartition des eaux) par arrêté du préfet de région le 11 février 2014, repris par le préfet de Savoie le 6 février 2015.

Conformément à la réglementation « Débits réservés », en ZRE, il est obligatoire de réaliser et mettre en œuvre un Plan d'action de la Gestion de la Ressource en Eau du territoire (PGRE).

Ce PGRE a été validé en comité de bassin du CISALB le 20 décembre 2016 et approuvé par le préfet le 24 janvier 2017. Il intègre les travaux de substitution de la source de la Roche St Alban par de l'eau en provenance de Technolac (source Chambéry ou Grand Lac) afin de restituer la source de la Roche au cours d'eau du Nant Varon à hauteur du débit minimum biologique à satisfaire.

Les travaux consistent en la mise en œuvre de trois dispositifs de surpression en cascade depuis le réseau de Savoie Technolac, jusqu'au réservoir de la Roche.

Monsieur le Président rappelle que ces travaux correspondent au scénario retenu dans le cadre de l'étude de transfert la compétence eau potable réalisée en 2015 et que la réalisation de cette opération conditionne la délivrance de permis en cours d'instruction sur la commune du Bourget du Lac.

Les travaux seront réalisés en deux tranches :

Tranche 1 :

Mise en œuvre d'un dispositif de surpression à Technolac pour alimentation Timmonnières.  
Adaptation de la chambre de vannes du réservoir des Timmonnières, mise en œuvre d'un dispositif de surpression Timmonnières – La Combe.

Tranche 2 :

Mise en œuvre d'un dispositif de surpression La Combe – La Roche St Alban. Adaptation des chambres de vannes  
Réalisation d'une canalisation d'adduction entre les réservoirs de La Roche Saint Alban et de La Combe

La réalisation de cet équipement a été intégrée dans la prospective financière Eau Potable avec un coût économique d'équilibre à 1.68 €HT/m<sup>3</sup> (valeur 2017) à l'horizon 2028.

Monsieur le président propose au Conseil communautaire le pilotage de cette opération par AP/CP.

Au sens du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure pouvant être engagée pour le financement des investissements.
- Les Crédits de Paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées annuellement sur les AP correspondantes.

La gestion en AP/CP offre :

- Une vision pluriannuelle de la programmation des projets par un affichage du coût global,
- Une lisibilité améliorée du budget par l'inscription uniquement des dépenses à réaliser sur l'année,
- Une gestion assouplie des programmes par la suppression des reports de crédits en N+1 avant le vote du budget.

L'AP/CP représente l'interface entre la Programmation Pluriannuelle des Investissements et le budget (principe d'annualité). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil communautaire.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est proposé à hauteur de 728 000 €HT.  
Les Crédits de Paiement (CP) sont proposés comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>Proposé €HT</b>
Dépense programmée 2018 :	11 500 € HT
Dépense programmée 2019 :	372 500 € HT
Dépense programmée 2020 :	342 500 € HT
Dépense programmée 2021 :	1 500 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>728 000,00</b>

<b>FINANCEMENTS prévus :</b>	<b>Proposé €HT</b>
Subventions supposée	145 600,00
Emprunt	582 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>728 000,00</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 14 juin 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** AP/CP 022 - Eau potable, Surpresseur Bourget du Lac - Ouverture

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/06/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/06/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2440 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180614-d2440-DE

---

**Date de décision :** 14/06/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres